

Périodiques non canadiens

Comment peut-on concilier cette déclaration avec le bill, je ne le saurai jamais. Conformément à la déclaration du premier ministre, je voterai donc contre le bill. A mon avis, point n'est besoin de lui faire passer l'épreuve dont on a parlé; il ne protège pas nos citoyens pas plus qu'il ne les encourage à mieux exercer leur liberté.

● (1640)

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) a exposé rationnellement et avec lucidité la position de mon parti. J'ai beaucoup d'admiration pour sa prise de position. Je sais que ce bill le gêne. Il est essentiellement en faveur de certaines mesures concrètes pour aider l'industrie canadienne des magazines. Il exprime cette opinion depuis que je le connais, et son point de vue est connu d'un bout à l'autre du Canada. Mon collègue est un homme raisonnable, et il estime que ce bill, comme nous tous, quelle que soit notre allégeance, va beaucoup trop loin, ce qui est tout à fait exact. Il est négatif et n'aidera en rien l'industrie canadienne de l'édition.

Il aura pour effet d'éliminer la section canadienne de *Time* et de mettre au chômage les 45 Canadiens qui y travaillent. Mais nous pourrions continuer à recevoir *Time* si nous le voulons. Il continuera à paraître, les Canadiens pourront se le procurer chez les marchands de journaux, et les personnes qui le souhaitent pourront encore s'y abonner. Des annonceurs feront encore paraître de la publicité dans le magazine, mais les prix consentis aux annonceurs devront être réduits pour contrebalancer les aspects préjudiciables du bill; et, bien sûr, il en coûtera plus cher aux abonnés qui auront à compenser cette perte. J'ai écouté aussi le discours constructif du député de Timmins (M. Roy). Je sais que bien des députés ministériels partagent ses vues, et j'espère que nous entendrons ces députés avant d'adopter le bill en troisième lecture.

Ce bill me préoccupe, car, sous sa forme actuelle, il a porté préjudice à notre système législatif et au régime des comités. Il serait bon de réfléchir à la progression du bill. On a imposé la clôture à la deuxième lecture. Je ne nie pas au gouvernement le droit d'imposer la clôture après une discussion raisonnable. Le comité l'a ensuite étudié article par article. En fait, la discussion a porté, en vérité, sur un seul article, puisqu'il s'agit en fait d'un bill ne comportant qu'un seul article et modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. De nouveau, au comité, nous nous sommes vu imposer la clôture. On nous a à peine accordé un mois pour écouter les témoignages des représentants de l'industrie de l'édition, des magazines spécialisés et des radiodiffuseurs. A mon sens, nous n'avons pas eu assez de temps.

Au cours des séances du comité nous avons demandé que les principaux témoins représentant le *Time* et le *Reader's Digest* puissent comparaître à nouveau. On ne nous avait pas laissé assez de temps pour interroger ces témoins importants et analyser les mémoires qu'ils désiraient présenter. Mais le gouvernement a imposé sa discipline rigide, la pire que j'aie jamais connue. Il en est résulté qu'on nous a frustré du droit d'entendre à nouveau ces témoins.

Nous avons interrogé le ministre du Revenu national (M. Cullen) au cours des séances de comité, notamment au sujet de la règle instituée en octobre relative à ce qui constitue, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, une publication «essentiellement la même» ou «sensiblement différente». Nous l'avons interrogé sur la règle dite de Cullen, relative à la différence de contenu de 80 p. 100.

[M. Roy (Timmins).]

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement s'en était tenu à sa prise de position initiale, je comprendrais peut-être l'objet du débat d'aujourd'hui, mais c'est lui qui a modifié les règles du jeu.

M. Fairweather: Ils sont devenus plus gourmands.

M. McGrath: Le ministre du Revenu national et le secrétaire d'État (M. Faulkner), au nom du gouvernement, ont laissé entendre au *Reader's Digest* et au *Time* que le gouvernement ne changerait cette règle en aucun cas. Rapport a été fait du bill à la Chambre, puis nous avons découvert qu'un accord avait été conclu avec le *Reader's Digest*. Comment justifier de tels agissements face au principe de l'examen en comité? Oui, monsieur l'Orateur, je vois qu'un député d'en face se permet de sourire.

De toute évidence, les membres du parti libéral du Québec, et particulièrement les autres que ce bill dérangeait, ont laissé entendre ce qu'ils en pensaient au cours du caucus. Ils ont réussi à persuader le premier ministre (M. Trudeau), le ministre du Revenu national et le secrétaire d'État de parvenir à un accord avec le *Reader's Digest*, et cela à juste titre. Le *Reader's Digest* est une entreprise canadienne qui acquitte bien ses impôts; il emploie 500 de nos concitoyens directement, et indirectement 1,000 autres personnes, et il dépense des sommes d'argent importantes au Canada pour appuyer l'édition canadienne. L'entente a donc été conclue.

Le bill à l'étude vise surtout la revue *Time*. Étant donné que le ministre du Revenu national a annoncé que le gouvernement s'est entendu avec le *Reader's Digest*, n'est-il pas logique et raisonnable que ceux qui ont étudié le bill au comité s'attendent qu'il soit renvoyé au comité de façon qu'on puisse y interroger à nouveau le ministre du Revenu national et découvrir ce qui l'a fait changer d'avis et interroger encore une fois le secrétaire d'État et les représentants du *Reader's Digest* et du *Time*?

Le *Time* a présenté une demande raisonnable que traduisait un amendement proposé au comité mais rejeté par le ministre. *Time* demandait un délai d'un an pour se donner le temps de voir s'il pourrait trouver le moyen de s'adapter à la règle de Cullen. La demande de *Time* a été rejetée. La revue n'avait demandé qu'un délai d'un an. Elle avait prouvé qu'elle pouvait et qu'elle voulait se conformer aux conditions de propriété canadienne; cependant, comme le *Time* est une revue d'actualité internationale, elle ne pourrait pas se conformer aux restrictions de la règle dite de Cullen. De fait, aucune revue d'actualité du monde ne peut fonctionner, et encore moins être publiée, de cette façon.

Je le répète, on a refusé la demande de la revue malgré le fait que lors d'une rencontre avec le prédécesseur du ministre, qui est maintenant ministre de la Justice (M. Basford), en avril dernier, les deux parties s'étaient entendues sur la définition de «sensiblement le même». Le *Time* était prêt à accepter cette définition. Selon cette interprétation, l'expression signifiait qu'il fallait que de 50 à 60 p. 100 du contenu d'une revue soit de provenance canadienne. Le *Time* était prêt à accepter cette définition et projetait de publier une revue contenant beaucoup plus d'articles canadiens et reflétant le point de vue du Canada dans les articles de portée internationale. A mon avis, c'aurait été vraiment du progrès. Après tout, le bill vise à canadianiser une publication essentiellement américaine et à la rendre conforme à nos lois. Il tend à faire du *Time* une revue canadienne. A mon avis, le bill actuel dépasse les bornes.